

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord de partenariat entre l'OIT et l'ENMG signé hier 27 septembre 2021

L'OIT et la justice Malagasy, ensemble vers l'amélioration de la mise en application des normes internationales de travail et de la promotion de la sécurité et la santé au travail

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté le 18 juin 1998 la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (PDFT). Cet instrument oblige les États membres, du seul fait de leur adhésion à l'OIT, à respecter, promouvoir et réaliser les quatre principes suivants :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- L'abolition effective du travail des enfants ;
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;

En vue d'atteindre ces objectifs à Madagascar, il est nécessaire de cibler le milieu judiciaire pour des sensibilisations et des formations sur les principes et droits fondamentaux au travail et les obstacles à leur mise en œuvre. En effet, en pratique, il a été constaté que les juridictions internes hésitent de moins en moins à recourir aux conventions, aux recommandations internationales du travail, mais aussi aux travaux des différents organes de contrôle de l'OIT pour l'interprétation de la législation nationale alors que le droit international du travail leur offre des ressources de grande valeur pour la résolution des litiges sociaux.

A cet effet, l'OIT apporte ses appuis envers le monde de la justice malagasy, particulièrement l'Ecole Nationale de Magistrature et des Greffes (ENMG), pour que les magistrats formés par elle puisse acquérir des renforcements de capacité en terme d'application des normes internationales du travail y compris en matière de sécurité et de santé au travail. Pour matérialiser cette collaboration, un protocole d'entente est signé ce lundi 27 septembre par les deux parties, dans l'enceinte de l'ENMG.

Via cet accord, l'ENMG s'est engagée à intégrer la formation en Normes Internationales de Travail (NIT), en Sécurité et Santé au Travail, et en Principes et droits fondamentaux au travail (PDFT) dans le programme de formation des élèves Magistrats. De son côté, l'OIT s'est engagée à mobiliser les Experts nationaux et internationaux pour appuyer les formations prévues.

Grâce à ce partenariat, le pays aspire à améliorer d'avantage la mise en application des conventions internationales de travail, déjà ratifiées par le pays, et la mise en conformité des lois nationales par rapport aux normes internationales du travail et à la sécurité et la santé au travail.

Il importe de signaler que la dernière formation continue des magistrats sur les PDFT et NIT a eu lieu en 2011. Elle était organisée par l'ENMG, avec l'appui technique de la spécialiste Normes de l'OIT basée à Dakar, et s'est tenue à l'Hôtel la Piscine Mahajanga du 21 au 25 février 2011. Or, depuis cette période à ce jour, plusieurs nouvelles promotions de magistrats ont été affectées auprès des juridictions, rendant ainsi indispensable la tenue de nouvelles sensibilisations. Par ailleurs, un recyclage de connaissances devrait aussi être envisagé à l'endroit des plus anciens.

Grâce à ce partenariat, l'ENMG va bénéficier une formation dans les semaines à venir, sur l'application des normes internationales du travail, de la sécurité et la santé au travail, et des principes et droits fondamentaux du travail au profit des Magistrats de l'ordre judiciaire exerçants auprès des juridictions d'île.

Cette formation sera organisée conjointement par les projets de coopération techniques, mis en œuvre par le Bureau Pays de l'OIT pour Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles, à savoir le projet TRADE FOR DECENT WORK, co-financé par l'Union Européenne et le gouvernement de Finlande, et le projet Fonds Vision Zéro (VZF en anglais), financé par la France et l'Allemagne. Cette formation sera conduite par les spécialistes normes de l'OIT, en collaboration avec le Centre International de Formation de l'OIT à Turin (ITC Turin).